



Le CONCHYLIEN

Bulletin Municipal du 1er janvier 2021

Sommaire

Lettre du Maire	1
Point sur le cabinet médical	2
Réunion de Conseil Du 19 octobre 2020	3
Lettre de M. Harang	6
Comité des Fêtes Tournée du Père Noël	7
Périscolaire Cantine Transport scolaire	8
Assistantes Maternelles Etat-Civil	9
Mémento Recensement militaire Infos utiles Répertoire Téléphonique Permanences Mairie	10
Carte d'identité Passeport Liste électorale	11

Lettre du Maire

L'année qui se termine a été marquée par la crise sanitaire et économique. La mise au point de plusieurs vaccins permet d'envisager 2021 sous un meilleur jour. Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de santé, prospérité et bonheur à tous et aux personnes qui vous sont chères.

2021 verra s'achever les travaux entrepris ces dernières années. De plus nous réfléchissons à des aménagements de voirie, le rétrécissement de chaussée lié aux travaux devant l'école bien que temporaire est une piste pour limiter la vitesse. Nous allons aussi travailler à l'amélioration de la distribution d'eau car la pression est trop faible vers le haut du village. Après 2 mois et ½ d'attente et de démarches auprès de Orange et de SFR ces deux entreprises interviennent actuellement pour réparer et améliorer la qualité du réseau. Beaucoup parmi vous se sont étonnés sur la quasi absence des décorations de Noël dans le village. La vétusté du matériel de décoration ne nous a pas permis de réaliser en toute sécurité l'embellissement habituel. Nous devons procéder au quasi-renouvellement de l'existant. Cette dépense représente un investissement conséquent que nous budgéterons les années prochaines tout en nous laissant le temps de réfléchir sur d'autres types d'installations.

Parmi les bonnes nouvelles notons l'installation des écoliers dans les nouvelles classes adaptées à une pédagogie interactive et celui du cabinet infirmier dans le pôle médical. Merci aux professeurs et personnel des écoles, aux membres du Conseil Municipal qui ont participé à l'emménagement et fait preuve de compréhension face à quelques aléas dans les premières semaines. Merci aussi aux infirmier(e)s qui ont patienté dans un cabinet peu adapté et aux patients qui ont subi la météo en attendant dehors.

Nous sommes satisfaits que la proposition de bons cadeaux utilisables au restaurant « Le Relais » ait rencontré une bonne adhésion ; ce sont deux tiers des personnes concernées qui en se faisant plaisir, soutiennent aussi une activité lourdement impactée par le confinement.

Avant de vous présenter un point sur le sujet du pôle médical, je vous renouvelle tous mes vœux. Passez de bonnes fêtes et restez prudents.

M-Christine PINSSON

POINT SUR LE CABINET MEDICAL.

Le projet de construction incluant un espace médical, répondait au souci de pérenniser la présence de médecins dans notre village. Nos médecins ont d'ailleurs participé à des réunions à ce sujet et leurs remarques ont été prises en compte à plusieurs reprises.

Mais, malgré les efforts déployés par la Commune, nous devons déplorer leur refus d'intégrer notre projet. Considérant que les conditions de location proposées ne sont pas assez favorables, ils ont dénoncé l'engagement écrit signé en 2018. Pour information, la Commune demande pour les **locaux neufs**, doté d'un parking aménagé, un loyer de 400 €/mois par cabinet avec le bureau du secrétariat ; le tout de **plain-pied** donc **aux normes d'accessibilité** (y compris les toilettes). Une participation/provision de 100 € par mois pour couvrir eau, électricité, chauffage, impôt foncier... a été fixée comme il est d'usage pour tout local professionnel.

Jusqu'au dernier moment et à la demande des praticiens, la Commune a modifié les plans pour intégrer une salle de soins, motorisé les volets roulants, accepté de déplacer le bureau prévu vers un local plus spacieux et enfin s'était engagée à prendre en charge, l'entretien des parties communes et le déménagement des cabinets.

Nous savons, et chaque semaine la presse s'en fait l'écho, que les Communes rivalisent pour « séduire » de nouveaux praticiens, de moins en moins nombreux à souhaiter s'installer en zone rurale. Cependant, nous ne souhaitons pas nous engager dans une telle démarche, en particulier pour des professionnels qui ont bâti leur carrière avec la patientèle de la Commune et des villages limitrophes. Ce serait oublier que la mise à disposition d'un bâtiment public a un coût et que c'est grâce à la contribution de chacun d'entre nous et de la collectivité publique (environ 2 millions d'euros) que cet immeuble a pu voir le jour. La situation financière de la Commune reste saine et le pôle de santé n'a pas vocation à générer des bénéfices ni à rembourser des dettes. L'objectif reste bien d'assurer des services à la population dans des locaux entretenus.

Pour autant, nous sommes ouverts à des facilités de première installation, pour de nouveaux professionnels de santé.

Croyez bien qu'avec le soutien de nos élus et par l'activation de différents réseaux, nous avons pour but de faire de notre pôle médical, un lieu qui réponde aux besoins de notre population. Quelques pistes sont d'ores et déjà étudiées.

En espérant que cette clarification réponde aux interrogations qui nous sont rapportées et mette fin aux rumeurs.

NB : les éléments de ce dossier sont consultables en Mairie

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 19 Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la salle du conseil sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, la Maire.

Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T., Monsieur BRIATTE Thomas est nommé secrétaire de séance.

Présents : MM. & Mmes PINSSON Marie-Christine, GRELIN Jean, FRANCOIS Emilie, BEVALOT Benjamin, BRIATTE Thomas, FOULLOY Martine, CLEUET Philippe, BRUYEN Philippe, BIZET Francis, ROUSSET Lucien, PLUCHARD Frédéric, FRAYON Jennifer, L'EQUILBECQ Sébastien, LELONG David.

Représenté : M. Vincent HUCHER a remis un pouvoir à Mme.PINSSON Marie-Christine

Absent : M. Vincent HUCHER

Le Conseil Municipal respecte 1 minute de silence à la mémoire de Monsieur Samuel PATY, enseignant assassiné, en raison de son exercice professionnel.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal du 11 SEPTEMBRE 2020 et les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité des membres présents.

Bail de la maison médicale

Il est demandé à Madame Emilie FRANÇOIS de quitter la salle étant concernée par le bail et la fixation du loyer du cabinet « infirmiers ».

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la maison médicale étant achevés, il y a lieu de fixer le loyer mensuel des médecins et infirmiers.

Aussi il convient d'établir un bail professionnel entre la Commune de CONCHY LES POTS et les Professionnels de la santé, qui sera renouvelé par tacite reconduction.

Le bail proposé est consenti moyennant un loyer mensuel :

300€00 pour le cabinet infirmier (sans les charges)

400€00 par médecin (sans les charges)

Après exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame la Maire à rédiger le bail qui sera établi entre la Commune et les médecins et les infirmiers.

Délibération portant modification de la durée de service d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 13 Octobre 2020

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet 30 heures hebdomadaires en raison de la charge de travail avec l'augmentation du nombre d'habitants, les nouvelles constructions, la dématérialisation et autres documents administratif et l'accueil du public.

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

La suppression, à compter du 15 septembre 2020 d'un emploi permanent à temps non complet (à 20 heures hebdomadaires) de l'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Article 2 :

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet à 30 heures hebdomadaires de l'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Article 3 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

Article 5 :

Madame la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

La suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 15 septembre 2020.

La création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 15 septembre 2020.

Travaux à l'église et à la mairie

Madame la Maire présente le devis de Monsieur NONNOTTE Guillaume pour des réparations diverses sur l'église, et la mairie, le montant du devis s'élevant à la somme de 20 371.50€, le Conseil Municipal après réflexion décide de fractionner les travaux et accepte le devis correspondant à une première tranche de travaux pour un montant de 7000€ HT. Et autorise Madame la Maire à signer le devis pour une première tranche de travaux.

Changement des menuiseries de la salle du Conseil Municipal

Dans la continuité des travaux des anciens locaux de la mairie, il convient également de changer les fenêtres et la porte. Madame la maire présente le devis de l'entreprise BLM qui s'élève à la somme de 14 533.20€ HT et le devis de la société Fenêtres et vérandas pour un montant de 11 000€ HT. Le Conseil Municipal souhaite réfléchir.

Achat d'un défibrillateur

Madame la Maire expose au Conseil Municipal le devis établi pour l'achat d'un défibrillateur. Celui-ci s'élève à 1512.26€ HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
décide :

Accepte le devis de la société POINTIN relatif à l'achat d'un défibrillateur dont le montant s'élève à 1512.26€ HT,

Autorise Madame la Maire à signer le devis,

Questions diverses :

Discussion pour les réserves à incendie : pour faire suite au contrôle annuel du SDIS de Ressons sur Matz, nous sommes informés que le niveau étant très bas (rue de la Poste) et (rue de Flandres) à cause du manque de pluviométrie durant l'été, il est nécessaire de remettre de l'eau pour assurer la défense incendie. Après nettoyage, par l'agent communal , et l'intervention de Monsieur Bizet avec une tonne pour pomper la vase et l'eau stagnante, la SUEZ interviendra pour le remplissage des réserves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h46

En tant que Maire Honoraire, faisant suite à mes trente années passées au Conseil Municipal de 1965 à 1995 dont 12 comme conseiller 1965/1977, 12 d'Adjoint 1977/1989 et 6 de Maire 1989/1995.

Je suis très satisfait du retour du Conchylien que j'ai créé en juin 1989.

Ce bulletin Municipal était destiné à informer les habitants du village en remplacement du garde champêtre qui passait avec sa clochette pour annoncer certaines informations.

Je tiens à féliciter les rédacteurs pour leurs informations dont j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt.

Dans le numéro précédent, la lettre de Madame la Maire nous annonce la mise en fonction des nouveaux bâtiments et la continuation de ce qu'il reste à faire pour terminer les travaux.

Nous avons pris connaissance de la nouvelle équipe municipale et des commissions dans lesquelles ils se sont engagés, je les félicite et leur souhaite beaucoup de courage.

Je pense qu'ils pourront nous tenir informer de leur travaux dans le Conchylien et par la même, je suggère que soient republiés les comptes rendus des réunions de conseil car toutes les familles ne sont pas informatisées.

D'autre part, je tiens à dire à tous les lecteurs qu'ils peuvent donner leur avis dans ce journal.

Aussi je profite de cette fin d'année 2020 pour présenter mes meilleurs vœux à tous les Conchyliens en espérant que l'année 2021 nous permettra de retrouver toutes nos libertés.

G.HARANG
Maire Honoraire

INFOS COMITE DES FETES

Mardi 22 Décembre 2020, le Père Noël a organisé une tournée dans le village pour aller à la rencontre des enfants et leur distribuer friandises et chocolats. Le secret avait été gardé sur son moyen de déplacement. C'est donc à bord d'une magnifique calèche tirée par 2 chevaux que le Père Noël a pu réaliser son périple dans les rues de Conchy les Pots. Au vue des incertitudes et des consignes sanitaires toujours présentes, cette tournée a été mise en place très rapidement, je remercie les membres du Comité et les bénévoles qui ont participé à cet événement pour proposer un peu la magie de Noël aux enfants (et aux plus grands aussi)

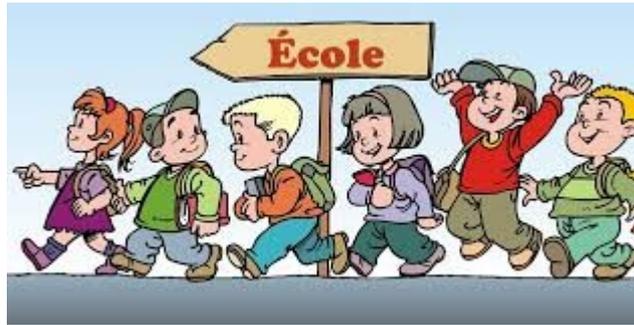


C'est le seul événement que le Comité des fêtes a pu mettre en place en 2020 au vue du contexte sanitaire. Il est encore difficile de se projeter pour 2021 mais il faudra sans doute encore faire preuve de patience pour nous retrouver. Pour le premier semestre 2021, Il sera encore difficile d'organiser nos manifestations traditionnelles et il faudra sans doute faire différemment, nous réinventer et bousculer nos habitudes.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé à travers le conchylien, ou bien sur notre page Facebook qui compte maintenant plus de 70 amis Conchyliens. J'en profite également pour remercier les amis qui postent des messages de remerciements et d'encouragements. Cela fait plaisir et cela permet de garder un peu de lien !!!

**Le Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année
et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021.
En espérant vous retrouver très prochainement ...
En attendant prenez soin de vous !!!**

**Pour le Comité des fêtes
Le Président
Thomas Blanchard**



Accueil Périscolaire

L'accueil périscolaire est assuré le matin de 7h15 à 8h30 et le soir de 17h15 à 18h30 dans les locaux de l'école de Conchy Les Pots. Il est géré par le syndicat scolaire (03 44 85 02 09). Pour les réservations, contacter Madame POTET Nathalie . Le tarif est à 2€, quelle que soit sa durée.

Restauration scolaire

Le restaurant scolaire est situé sur la commune de Canny sur Matz, dans les bâtiments de l'école. Le pôle de Conchy Les Pots se situe à la salle des fêtes. L'ensemble est géré par le syndicat scolaire (03 44 85 02 09). Pour les réservations, contacter Madame POTET Nathalie (06 60 34 30 80), le tarif du repas est fixé à 4.40€.

Transport scolaire

Un système de transport scolaire gratuit est organisé par le Conseil départemental de l'Oise entre les écoles et les différents villages. Une inscription est à effectuer à la rentrée sur le site du Conseil départemental. Le personnel a pour mission d'accompagner les plus petits. La fréquentation du car est de droit pour le trajet domicile/ école de scolarisation .Tout autre trajet est soumis à une demande d'autorisation auprès du syndicat scolaire (03 44 85 02 09)

Coordonnées utiles

Ecole de CANNY SUR MATZ : 03 44 43 61 63
Ecole de ROYE SUR MATZ: 03 44 43 09 07
Ecole de BOULOGNE LA GRASSE: 03 44 85 09 50
Ecole de CONCHY LES POTS: 03 44 85 08 69

Les Assistantes Maternelles de CONCHY LES POTS

Madame ASPETEGUIA Sandrine
06 19 89 30 07

Madame BONVARLET Jessica
06 20 58 72 33

Madame LANGLAIS Michele
06 33 99 76 21

Madame MOQUET Cindy
06 13 11 22 64

Madame RAMOND Maryse
03 44 85 22 67

Madame SAVREUX Sandrine
06 06 86 71 00

Madame KOPEZYNSKI Vanessa
07.86.29.51.47

La publication des données
personnelles est soumise à
l'autorisation préalable des
personnes concernées

Etat Civil

Naissances :

Luc, Philippe, Yohann, Ludovic
DESHABIT né le 24 mai 2020

Corentin, Bernard, François
DOUCHET né le 23 octobre
2020

Alycia, Myla **LOPEZ CICHOSZ**
née le 16 novembre 2020.



Papa
court partout

Maman
dort debout

Mais ils sont déjà
fous

de moi !!!

Pacte civil de solidarité :

JULLIEN Marine et LEVIER
Thomas le 28 novembre 2020

Nous vous adressons nos
sincères félicitations.



Répertoire téléphonique :

La Mairie :	03.44.85.01.24
Trésor Public de LASSIGNY	03 44 43 60 19
L'École :	03.44.85.08.69
Le Collège de Reillons :	03.44.42.50.63
Médecins : Conchy les Pots	03.44.85.01.11
Pharmacie : OUTURQUIN	03.44.85.07.82
Cabinet d'infirmiers	03 44 97 42 98
Soins à domicile aux personnes	03 44 42 71 14
Centre Social Rural (Portage Repas)	03 44 42 71 10
TAXI CONCHYLIEN	06 29 11 50 33
Centre de secours de Reillons	Le 18
Urgences	Le 15
Hôpital Général Compiègne	03.44.23.60.00
Polyclinique St-Come Compiègne	03.44.92.43.43
Centre Hospitalier Montdidier	03.22.78.70.00
GENDARMERIE	03 44 42 79 17
S.I.C.A.E. (Secteur électricité)	03.44.42.73.00
Presbytère Père Geoffroy de LESTRANGE	03 44 42 50 81

SUEZ SERVICE DES EAUX

0977 408 408

(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

URGENCES 24h/24h

0977 401 113

BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

Réseau de Santé Personnes Agées
du Noyonnais / Ressontois
11 rue Albert Mun- 60400 Noyon
03 44 09 16 78

RECENSEMENT MILITAIRE

Pour le recensement militaire du 1er trimestre 2021, devront se présenter en Mairie les Françaises et Français nés du 1er janvier 2005 au 31 mars 2005,

INFOS UTILES

Déchetteries de LASSIGNY
Et RESSONS SUR MATZ

Horaires
d'ouverture

Du mardi au samedi
De 9 h à 12 h et
De 14 h à 18 h le
Dimanche de 9 h à 12 h.

Jours de fermeture

Lundi et jours fériés

Ramassage des ordures ménagères
Tous les LUNDIS

Ramassage des bacs de tris
Le MARDI des semaines paires

**Horaires de la bibliothèque
intercommunale:**

Place de la gare à Boulogne-la-Grasse

Mercredi de 14h30 à 16h30

Samedi de 14h30 à 16h30

**NOUVEAUX HORAIRES DES
PERMANENCES
DE LA MAIRIE**

**MARDI ET JEUDI de
14h00 à 18h00
VENDREDI de 16h30 à 19h00**

Bulletin municipal tiré en 300 exemplaires
Comité de lecture : PINSSON Marie-Christine
CHAUMETTE Catherine
GRELIN Jean

Mise en page et responsable de la publication :
QUILLET Nathalie
PINSSON Marie Christine
BEVALOT Benjamin
BRUYEN Philippe

Carte Nationale d'Identité et Passeport



Carte Nationale d'Identité et Passeport

La mairie de Ressons accueille les usagers pour instruire les demandes de carte d'identité et de passeport uniquement sur rdv à prendre par téléphone au 03.44.42.51.18.

Lors de votre rendez-vous, vous devez avoir constitué votre dossier qui se compose d'une demande (pré-demande en ligne ou cerfa) et de pièces justificatives.

Vous devez effectuer une pré-demande en ligne sur le site ANTS (CNI-Passeport), imprimer le formulaire ou relever le n° du code attribué.

Éventuellement, vous pouvez compléter un Cerfa papier disponible à la mairie de votre lieu de domicile uniquement.

Liste électorale

Changement de domicile

Vous venez d'emménager sur la commune ou bien vous avez changé de domicile dans la commune, pensez à venir le déclarer en mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, afin de mettre à jour votre inscription sur les listes électorales.

